



**Monsieur Germain Richer
maire**

Séance ordinaire du conseil municipal

Le 13 janvier 2014



1^{ère} partie de la période de questions

- Période de questions : 15 minutes
- Vous devez prendre la parole au micro mis à la disposition du public
- Vous devez vous adresser uniquement au maire
- Vous devez vous identifier : Nom et adresse
- Vous ne devez poser qu'une seule question et une seule sous-question sur le même sujet
- Chaque intervenant bénéficie d'une période maximum de cinq minutes pour poser une question et une sous-question, après quoi le maire peut mettre fin à cette intervention
- Seules les questions de nature publique sont permises, par opposition à celles d'intérêt privé ne concernant pas les affaires de la Ville

Articles 37, 38, 39 et 42 du règlement 619



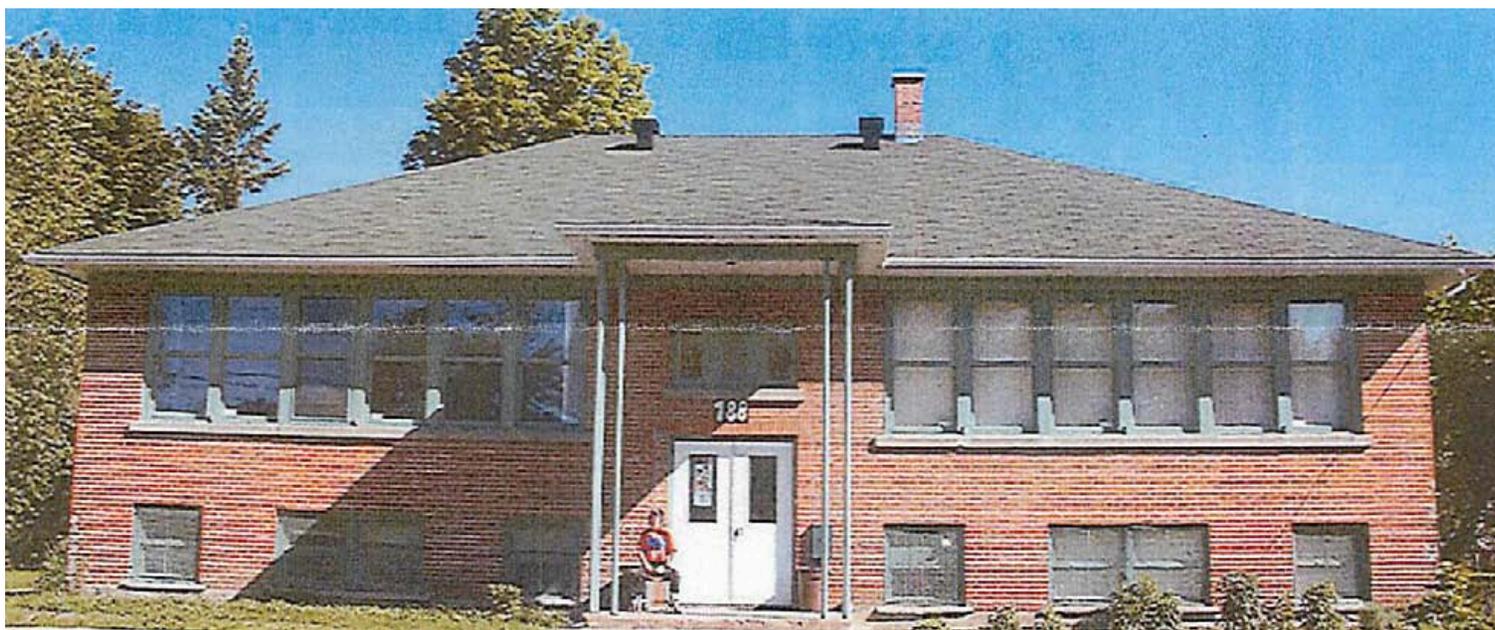
Point 4

Approbation des déboursés et des engagements

Déboursés	Numéros chèques	Total des déboursés
	32404 à 32600	793 031,83 \$
Engagements	Numéros de bons de commande	Total des engagements
	44424 à 44571	156 570,77 \$

Point 9

Acquisition de l'immeuble du 788, rue Shaw –
Autorisation de signature



Prix d'achat 172 462,50 \$

Point 14

Installation d'un système de traitement du manganèse dans l'eau – Station de pompage du Domaine Laurentien et des Clos-Prévostois – Contrat 2013-06 – Décompte progressif # 8



Entrepreneur :	Aéro-Mécanique Turcotte inc.
Prix du contrat :	1 462 224,66 \$, taxes incluses
Déjà payé :	1 014 359,88 \$, taxes incluses
Décompte progressif # 8 :	139 560,30 \$, taxes incluses
À ce jour :	1 153 920,18 \$, taxes incluses

Point 23

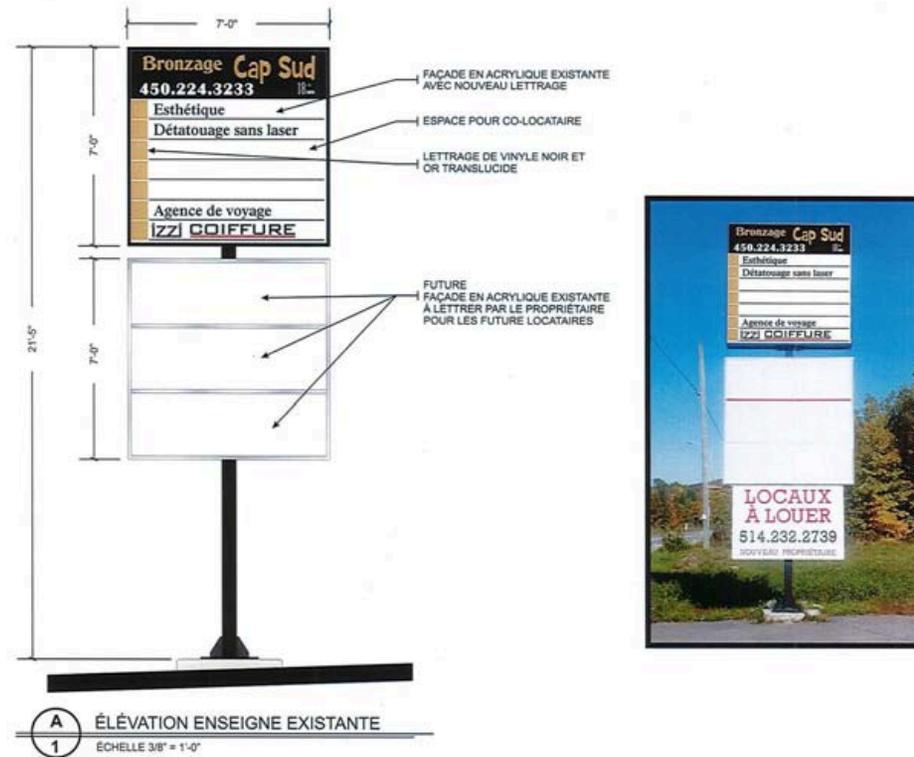
Programme d'aide à la revitalisation
du boulevard du Curé-Labelle –
2883, boulevard du Curé-Labelle –
Règlement 654 – Remboursement



Nouvelle affiche commerciale

Point 24

PIA 2013-0082 – 2955, boulevard du Curé-Labelle – Zone C-233 – Corridor paysager de la route 117



Affiche sur poteau

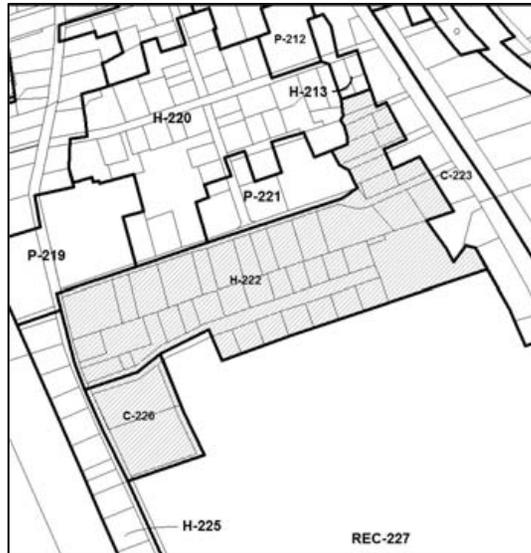
PIA 2013-0083 – 2645, boulevard du
Curé-Labelle – Zone C-259 – Corridor
paysager de la route 117



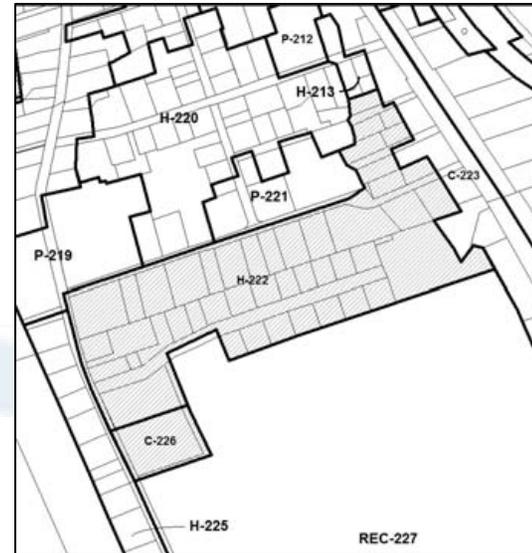
Ajout d'un panneau acrylique sur un pylône existant

Points 26 et 27

Adoption – Premier projet de règlement 601-26 «Amendement au règlement de zonage numéro 601, tel qu’amendé» (Agrandissement de la zone H-222, usage «unifamiliale»)



Zone actuelle



Zone modifiée

2^e partie de la période de questions

- Vous devez prendre la parole au micro mis à la disposition du public
- Vous devez vous adresser uniquement au maire
- Vous devez vous identifier : Nom et adresse
- Vous ne devez poser qu'une seule question et une seule sous-question sur le même sujet
- Chaque intervenant bénéficie d'une période maximum de cinq minutes pour poser une question et une sous-question, après quoi le maire peut mettre fin à cette intervention
- Seules les questions de nature publique sont permises, par opposition à celles d'intérêt privé ne concernant pas les affaires de la Ville

Articles 37, 38, 39 et 42 du règlement 619

Bonne fin de soirée !

Prochaine séance ordinaire du conseil municipal
Le lundi 10 février 2014

ACCUEIL CALENDRIER LIENS UTILES NOUS JOINDRE PLAN DU SITE

Ville de **PRÉVOST**
dans les Laurentides
Naturellement

Recherche

CONSEIL MUNICIPAL SERVICES MUNICIPAUX INFORMATIONS GÉNÉRALES SERVICES À LA COLLECTIVITÉ

Services en ligne

- BIBLIOTHÈQUE
- FORMULAIRES
- INFOLETTRE
- INSCRIPTIONS LOISIRS
- OFFRES D'EMPLOI
- RÔLE D'ÉVALUATION
- SONDAGES

Calendrier

Sep 2013

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

Prévost en action

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
Événements du 19 juillet 2013
La Ville de Prévost vient d'être incluse dans le décret du gouvernement relativement aux intempéries du 19 juillet dernier. À cet effet, les citoyennes et citoyens qui ont subi des dommages qui rencontrent les conditions d'admissibilité peuvent déposer une demande d'aide financière. Pour savoir si vous êtes admissible ou si vous voulez remplir le formulaire, rendez-vous sur le site Internet du ministère de la Sécurité publique en cliquant dans l'encadré et transmettez-le conformément aux indications.

Ville de **PRÉVOST**
dans les Laurentides
Naturellement

Consultation publique - Politique familiale

La Ville de Prévost invite tous les Prévostoises et Prévostois à assister à la consultation publique la politique familiale dont la première version a été adoptée par le conseil municipal à la séance du mois d'août dernier. À cet effet, la consultation publique servira à créer la version finale. La politique entrera en vigueur dès le mois de septembre prochain. Vos commentaires seront précieux!

Politique familiale - Mercredi 11 septembre 2013 à 19 h
Salle Saint-François-Xavier - 994, rue Principale

Vous pouvez consulter la politique en cliquant sur l'onglet Politiques et

Liens rapides

- ACCÈS À L'INFORMATION
- AÉROSAGE
- BULLETIN MUNICIPAL
- CARTES DU TERRITOIRE
- MATIÈRES RÉVOUÉES
- FLEURONS DU QUÉBEC
- POLITIQUES ET PROGRAMMES
- RÈGLEMENTS

www.ville.prevost.qc.ca